**EPU38**

**5 mai 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de la Belgique**

Merci, madame la présidente.

Le Canada salue les progrès de la Belgique en matière d’écart salarial basé sur le genre et la recherche de données probantes pour appuyer les décisions.

Le Canada recommande que la Belgique :

1. Accélère la mise en œuvre d’une institution nationale des droits humains (INDH) de statut A.
2. Adopte et mette en œuvre un plan national de lutte contre le racisme comprenant des mesures contre le profilage ethnique par les forces de l’ordre et les discours de haine en ligne.
3. Développe un plan national de lutte contre la pauvreté des enfants qui cible particulièrement les familles présentant un risque de pauvreté, et qui inclut des réponses structurelles, durables et multifactorielles alignées sur les Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits humains des Nations Unies.
4. Evite l’incarcération d’internés présentant des troubles psychiatriques dans des établissements pénitentiaires et augmente parallèlement le nombre de places disponibles dans des structures d’accueil adaptées.

Nous félicitons la Belgique des mesures prises pour combattre la violence basée sur le genre.

Le Canada note également le renouvellement de son plan d’action contre la discrimination et la violence à l’égard des personnes LGBTI.